

option Travaux de la production animale, spécialité Elevage de ruminants, spécialité Polyculture-élevage, spécialité Elevage de porcs ou de volailles

RNCP4891 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21056, 21052, 21040
Code(s) ROME	A1409, A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

28 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 28 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS DEP DE PROMOTION SOCIALE AGRICOLE	786413310 00024	Former et organiser l'évaluation
ASS DES AMIS DES CAMPAGNES	780791257 00014	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES : FORMATIONS COMPETENCES BRETAGNE CTRE	849398839 00027	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION LORRAINE POUR LA PROMOTION EN AGRICULTURE	783346307 00037	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE PROMOTION SOCIALE DE CORTE	783013915 00013	Former et organiser l'évaluation
CENTR FORMATION TECHNICIENS AGRICOLES	414610212 00014	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE PAU MONTARDON (EPLEFPA) - LEGTA DE PAU-MONTARDON	196402200 00014	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	198810707 00010	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	199718040 00017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 28 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp4891-option-travaux-de-la-production-animale-specialite-elevage-de-ruminants-specialite-polyculture-elevage-specialite-elevage-de-porcs-ou-de-volailles/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les principales activités confiées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole en Travaux de la production animale sont :

1. Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement.
2. Il participe ou effectue seul des travaux liés aux productions animales.
3. Il peut mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions végétales
4. Il participe ou réalise seul des travaux d'aménagement et d'entretien sur l'exploitation.
5. Il peut être amené à participer ou réaliser seul la préparation à la vente et ou la transformation d'un produit d'élevage.
6. Il peut contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme ou à l'extérieur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales :

UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Capacités professionnelles :

UCP4 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal

UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage

UCP6 : Mettre en œuvre les opérations d'alimentation des animaux et l'utilisation des surfaces fourragères dans le respect de sécurité, d'environnement et de bien être animal OU Mettre en œuvre les opérations d'alimentation, les soins quotidiens et les manipulations des animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien être animal OU Mettre en œuvre les opérations de préparation et de distribution des aliments et la surveillance des animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal

UCP7 : Mettre en œuvre les opérations liées à la reproduction et les soins au troupeau dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien être animal OU Mettre en œuvre les opérations liées aux travaux culturels et à l'utilisation des surfaces fourragères dans le respect des règles de sécurité, d'environnement OU Réaliser les interventions courantes de soins et de suivi des lots d'animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal

UCP8 : Réaliser l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations de l'exploitation dans le respect des règles de sécurité et d'environnement OU Mettre en œuvre les opérations nécessaires au maintien des conditions d'hygiène et d'ambiance et à l'entretien des locaux et des équipements d'élevage

Blocs de compétences

RNCP4891BC01 — UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information
- Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations ou problèmes de la vie professionnelle
- Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale

RNCP4891BC02 — UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir le respect
- Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits
- Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle
- Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial

RNCP4891BC03 — UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles
- Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine

RNCP4891BC04 — UCP4 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux animaux d'élevage
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions végétales

RNCP4891BC05 — UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels et installations utilisés dans les exploitations
- Mobiliser les connaissances techniques relatives aux matériels utilisés dans les exploitations d'élevage
- Décrire les techniques mises en oeuvre lors de la conception et de la réalisation des bâtiments et des installations d'élevage

RNCP4891BC06 — UCP6 : Mettre en oeuvre les opérations d'alimentation des animaux et l'utilisation des surfaces fourragères OU d'alimentation, de soins quotidiens et de manipulations des animaux OU d'alimentation et de surveillance des animaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en élevage de ruminants.

Il vise à :

- Alimenter les animaux à l'auge en respectant les principes de sécurité et d'hygiène
- Utiliser les surfaces fourragères pour l'alimentation des animaux

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en polyculture-élevage.

Il vise à :

- Alimenter les animaux à l'auge en respectant les principes de sécurité et d'hygiène
- Réaliser les interventions courantes de soins et de suivi du troupeau en respectant les principes de sécurité et d'hygiène

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en élevage de porcs ou de volailles.

Il vise à :

- Alimenter les animaux en respectant les principes de sécurité et d'hygiène
- Assurer le suivi des animaux par l'observation et la surveillance dans le respect des objectifs de production et des règles de sécurité et d'hygiène

RNCP4891BC07 — UCP7 : Mettre en oeuvre les opérations liées à la reproduction et les soins au troupeau OU aux travaux culturaux et à l'utilisation des surfaces fourragères OU Réaliser des interventions courantes de soins et de suivi des lots d'animaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en élevage de ruminants.

Il vise à :

- Réaliser les interventions liées à la reproduction en respectant les principes de sécurité et d'hygiène
- Réaliser les interventions courantes de soins et de suivi du troupeau en respectant les principes de sécurité et d'hygiène

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en polyculture-élevage.

Il vise à :

- Réaliser les travaux de préparation de sol, d'épandage, de récolte des surfaces en production fourragère ou en cultures de vente
- Utiliser les surfaces fourragères pour l'alimentation des animaux

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en élevage de porcs ou de volailles.

Il vise à :

- Réaliser les interventions courantes de soins et de suivi des lots d'animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal

RNCP4891BC08 — UCP8 : Réaliser l'entretien et les réparations courantes de l'exploitation OU Mettre en oeuvre les opérations nécessaires au maintien des conditions d'hygiène et d'ambiance et à l'entretien des locaux et des équipements d'élevage

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en élevage de ruminants ou d'ouvrier qualifié en polyculture-élevage.

Il vise à :

- Réaliser l'entretien périodique d'un automoteur
 - Réaliser des travaux courants sur le matériel attelé, les installations et les bâtiments de l'exploitation
- En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en élevage de porcs ou de volailles.

Il vise à :

- Réaliser les opérations liées au nettoyage, à la désinfection et aux conditions d'ambiance
- Réaliser des travaux courants et la maintenance des équipements

RNCP4891BC09 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP4891BC10 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

L'ouvrier en travaux des productions animales exerce son activité, soit :

- dans une exploitation dont il est le salarié
- dans plusieurs exploitations regroupées au sein d'un groupement d'employeurs
- dans le cadre d'une CUMA ou d'un service de remplacement
- en prestation de service pour le compte d'une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Ouvrier d'élevage (l'appellation peut varier selon le type d'élevage)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 829 €

Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 553
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	78 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 465 €
Selon la branche	6 284 € – 6 790 €
Prise en charge	Branches concernées
6 465 €	Valeur par défaut · 206 branches
6 694 €	CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP Transformation Laitière, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
6 790 €	CPNE de l'agriculture, CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 284 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
Date de dernière délivrance possible	01/01/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2400

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39065

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4891/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	19
Montant total engagé	8 202 €
Coût moyen par dossier	432 €
Durée moyenne	19 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.